



PREFET DE L'HERAULT

Avis d'enquête publique préalable

à la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L211-7 du code l'environnement, concernant le programme pluriannuel de restauration et d'entretien du fleuve Hérault sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Le projet objet de l'enquête consiste en des travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve et du lit du fleuve Hérault sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Sont concernées par ce programme pluriannuel de gestion les communes de : Agde, Aumes, Bessan, Castelnau de Guers, Cazouls-d'Hérault, Florensac, Lézignan-la-Cèbe, Montagnac, Pézenas, Saint-Pons-de-Mauchiens et Saint-Thibéry.

Ce projet est soumis à une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement du lundi 10 décembre 2018 à 9h00 au vendredi 11 janvier 2019 à 17h30, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Monsieur Michel FREMOLLE, architecte-urbaniste, retraité.

La personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est M. Sébastien THÉRON, Chargé de mission Milieux aquatiques et Risques à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée - téléphone : 04 99 47 48 72, e-mail : s.theron@agglom.net

les dossiers d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment l'avis du service Eau Risques Nature de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, seront déposés et consultables :

- en mairie de Saint-Thibéry, siège de l'enquête, et en mairies d'Agde et Pézenas aux heures d'ouverture des bureaux au public.
- À titre indicatif, les horaires d'ouverture des bureaux sont les suivants :

Mairies	Horaires
Saint-Thibéry	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
Agde	du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Pézenas	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :
<https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-ca-herault-mediterranee/>
- sur le site Internet des services de l'État, au lien suivant :
<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>
- sur un poste informatique mis à disposition du public en Préfecture de l'Hérault (le point numérique situé dans le hall de la Préfecture est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30).

les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, soit du lundi 10 décembre 2018 à 9h00 au vendredi 11 janvier 2019 à 17h30 :

- sur les registres d'enquête déposés en mairies de Saint-Thibéry, siège de l'enquête publique, d'Agde et de Pézenas suivant les horaires d'ouverture précités,
- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur Michel FREMOLLE, commissaire enquêteur
«Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du fleuve Hérault »
Mairie de Saint-Thibéry
1 place de la Mairie
34630 SAINT-THIBERY

- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé :
<https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-ca-herault-mediterranee/>
- auprès du commissaire enquêteur qui recevra, en personne, les observations et propositions du public lors de ses permanences, les lieux et jours suivants:

Mairie de Saint-Thibéry	lundi 10 décembre 2018	de 9h00 à 12h00
Mairie de Pézenas	mardi 18 décembre 2018	de 14h30 à 17h30
Mairie d'Agde	vendredi 4 janvier 2019	de 9h00 à 12h00
Mairie de Saint-Thibéry	vendredi 11 janvier 2019	de 14h30 à 17h30

- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier .

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales – bureau de l'environnement), dans les mairies de Saint-Thibéry, Agde et Pézenas ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault (www.herault.gouv.fr), pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête et sur le site internet comportant le registre dématérialisé (<https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-herault-ca-herault-mediterranee/>).

À l'issue de la procédure, le Préfet pourra prononcer l'Intérêt Général du projet.